

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00439

OPERATION DE TRAITEMENT DE L'HABITAT ANCIEN DU QUARTIER CENTRE VILLE A FIRMINY - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT ENTRE SEM, CAP METROPOLE ET LA VILLE DE FIRMINY

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D202100439IC

DATE D'AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

OPERATION DE TRAITEMENT DE L'HABITAT ANCIEN DU QUARTIER CENTRE VILLE A FIRMINY - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT ENTRE SEM, CAP METROPOLE ET LA VILLE DE FIRMINY

Dans le cadre de l'opération de traitement de l'habitat ancien sur le centre-ville de Firminy, certaines interventions relevant des compétences de la ville ont été incluses dans le traité de concession conclu entre la SPL Cap Métropole et Saint-Etienne Métropole. Il s'agit des interventions de réhabilitation de rez-de-chaussées commerciaux et de l'intervention sur un cœur d'îlot résidentiel. Pour ce faire la Ville de Firminy apporte son concours financier à l'opération pour toutes les interventions hors compétence de Saint-Etienne Métropole.

Cette opération de traitement de l'habitat ancien a été confiée par Saint-Etienne Métropole à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement soumise à l'approbation du Bureau Métropolitain du 20 octobre 2020.

D'un montant prévisionnel de 7 656 315 € HT, elle démarrera en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2031.

Le traité de concession dispose dans son article 27.2 – Subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements ou des établissements publics – que « *Toute subvention accordée à l'opération en vertu de l'article L. 300-5 III du Code de l'urbanisme, fait obligatoirement l'objet d'une convention signée par le concessionnaire, le concédant et la collectivité ou le groupement de collectivités qui octroie la subvention. Cette convention fixe notamment l'affectation éventuelle de cette subvention, ainsi que les conditions dans lesquelles le concessionnaire rendra compte de son attribution, de son échéancier, de son encaissement effectif et de son utilisation* ».

La Ville de Firminy apporte son concours financiers à l'opération de traitement de l'habitat ancien du centre-ville de Firminy au travers d'une participation financière d'investissement d'un montant de 600 000 € maximum, ce qui devrait contribuer à la réhabilitation de 10 cellules commerciales et au traitement d'un cœur d'îlot résidentiel.

La convention, objet de la présente délibération, précise les modalités de participation financière de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement confiée à Cap Métropole sur le quartier centre-ville à Firminy, ainsi que les engagements de Cap Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole, la ville de Firminy et Cap Métropole ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;
- les dépenses et recettes liées à la concession d'aménagement seront imputées sur le chapitre 204, destination Firminy du budget habitat et cohésion sociale sur les exercices 2021 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU